Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plans de mobilité des collaborateurs de l'Etat

Le Conseil d'Etat a décidé d'encourager le personnel de son administration à utiliser les transports publics, la mobilité douce, l'auto-partage et le covoiturage dans ses déplacements pendulaires et professionnels. Des plans de mobilité seront élaborés et mis en oeuvre par site, en s'appuyant sur ceux qui sont volontaires et en tenant compte des conditions locales.

Le Conseil d'Etat a adopté une stratégie impliquant l'élaboration de plans de mobilité spécifiques pour les différents sites de l'administration cantonale vaudoise. Les principes généraux de cette stratégie sont les suivants :

- l'Etat encourage la mise en place d'une mobilité professionnelle basée sur les transports publics, l'auto-partage, le covoiturage et les mobilités douces ;

- l'Etat s'inspire, pour ses différents sites, des normes professionnelles, comme il l'exige de la part des entreprises en matière de stationnement de voitures et de vélos ;

- l'Etat entreprend toutes les démarches utiles pour que des véhicules soient à disposition des collaborateurs qui ne peuvent pas utiliser les transports publics dans leurs déplacements professionnels ;

- l'Etat n'encourage pas ses collaborateurs à venir en voiture au travail, sauf cas spécifiques et offre des rabais sur les transports publics ;

- la répartition des places de parc s'effectue selon des critères transparents, équitables et harmonisés au niveau de l'administration cantonale.

Cette démarche s'inspire de celle mise en place en 2003 par le Département des infrastruc-tures sur le site de la Riponne à Lausanne. Après cinq ans de fonctionnement très satisfaisant, ce plan de mobilité a permis de réduire de manière importante les kilomètres professionnels et pendulaires effectués en voiture et de répartir les places de parc à usage professionnel de manière plus équitable. Par ailleurs, le système a généré des économies importantes pour l'Etat, qui ont permis de financer des rabais sur les transports publics.

La volonté que l'administration bénéficie de plans de mobilité s'inscrit dans la

démarche de développement durable définie dans le programme de législature du Gouvernement, visant notamment à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver l'environnement.

Avec cette décision, le Gouvernement répond au postulat du député Jean-Jacques Ambresin "Pour un plan de mobilité global à l'Etat de Vaud" et à l'interpellation de la députée Valérie Schwaar "L'Etat de Vaud sera-t-il candidat à son propre prix Mobilité d'entreprise?"

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 novembre 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 Gilles de Montmollin, secrétaire général adjoint, 021 316 70 32

Rapport_CE_plan_de_mobilité_global_administration